Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9170777
Centre d'intérêt: 870

Paquette, André.

L'enseignement professionnel au cégep : enseignement à distance et acquis de formation non scolaire : contribution à l'accessibilité et à la démocratisation / André Paquette pour le Comité sur l'enseignement professionnel. -- [Montréal] : Fédération des cégeps, 1981.
49 f. ; 28 cm. -- (Document de travail / Fédération des cégeps)

Bibliogr. : f. 35-49.

Vedette(s)-secondaire(s): Fédération des cégeps. Comité sur l'enseignement professionnel

Descripteur(s): Accès à l'éducation • Démocratisation de l'enseignement • Reconnaissance des acquis • Enseignement professionnel • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Enseignement à distance

Ce document constitue un chapitre de l'étude générale sur l'enseignement professionnel au niveau collégial. Il est consacré aux moyens qui permettraient de rendre les services d'enseignement accessibles aux adultes qui ne peuvent présentement s'en prévaloir. A la lumière des coupures dans les budgets de l'éducation, le comité propose le développement de l'enseignement à distance et la reconnaissance d'acquis professionnels non scolaires.

Type de document:

463

Septembre 1981

9170777

L'enseignement professionnel au cégep

Enseignement à distance
et acquis de formation
non scolaire

Contribution à l'accessibilité et à la démocratisation

DOCUMENT DE TRAVAIL

André Paquette, d.s.p. adjoint
pour le comité
sur l'enseignement professionnel

Fédération des cégeps

9170777

124-1011

Centre de documentation

Septembre 1981

L'enseignement professionnel au cégep

Enseignement à distance
et acquis de formation
non scolaire

Contribution à l'accessibilité et à la démocratisation

DOCUMENT DE TRAVAIL

André Paquette, d.s.p. adjoint
pour le comité
sur l'enseignement professionnel

Fédération des cégeps

FEDERATION DES CEGEPS
Comité de l'enseignement professionnel

DOCUMENT DE TRAVAIL

L'enseignement à distance
La reconnaissance des acquis

Contribution à
l'accessibilité
et la démocratisation
au niveau collégial

préparé par
André Paquette
Directeur de l'éducation
aux adultes

Septembre 1981

TABLE DES MATIERES

I	INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE	1
	- Accessibilité et démocratisation	1
	- Tour d'horizon	2
	- Société en mutation	3
	- Enseignement à distance	4
	- Acquis non scolaires	6
	- Deux questions connexes	7
II	ENSEIGNEMENT A DISTANCE	8
	- Etat de question	8
	- Proposition de solution	14
	- Structure	17
	- Ressources humaines et budget	18
	- Clientèles dispersées	19
	- Autres éléments d'organisation	19
III	ACQUIS NON SCOLAIRES	20
	- Deux questions connexes	20
	- Objectifs et contraintes	20
	- Avantages et inconvénients	22
	- Hypothèses vs régime pédagogique	24
	- Notes, équivalences, exemptions	25
	- Conditions d'admissibilité	25
	- Inscriptions	27
	- Cours	2[illegible]
	- Présence en classe	29
	- Evaluation	30
	- Abandon	31
	- Eléments du modèle à développer	31
IV	CONCLUSION	34
VI	BIBLIOGRAPHIE	35

I- INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

Accessibilité et démocratisation

Les cégeps du Québec offrent un certain nombre de services dont le principal demeure la formation dans le cadre des cours reconnus par le M.E.Q.. Déjà, une proportion importante de la population a accès à ces services. Cependant, bon nombre de nos concitoyens ne peuvent s'en prévaloir pour diverses raisons.

Certains sont physiquement trop éloignés de nos centres, d'autres ont des activités qui entrent en conflit d'horaire avec nos cours, quelques-uns sont handicapés. Plusieurs sont des autodidactes qui préfèrent travailler à leur rythme, avec leur méthode et de ce fait ne sont pas attirés par la fréquentation de l'école.

Il est utile également de se rappeler que l'instruction d'une population est l'un des actifs les plus importants d'une société et que l'ignorance a un coût qui est très souvent trop élevé. C'est d'ailleurs pourquoi nos gouvernements ont mis de l'avant, depuis vingt ans, les principes d'accessibilité et de démocratisation de l'enseignement.

Dans un tel contexte, il nous semble normal de penser à rendre accessibles ces services aux personnes qui ne peuvent s'en prévaloir. Il y a une dizaine d'années, les cégeps naissaient; il y a quelques années, l'éducation aux adultes se développait. Il s'agit, maintenant que nous avons rodé ces

services, de penser à les distribuer d'autres façons, à les rendre accessibles à des personnes qui ne peuvent présentement s'en prévaloir.

Comme on peut le constater les contraintes dont nous voulons réduire les effets sont en général celles qui sont vécues par les adultes. En ce sens, ils deviennent la cible naturelle des mesures que nous proposerons.

Tour d'horizon

Plusieurs moyens sont actuellement mis de l'avant. Des sous-centres ont été créés de façon à desservir certains bassins de population trop éloignés pour fréquenter régulièrement un collège. Les enseignants se déplacent et se rendent dans les villes ou villages qui ont des besoins particuliers. Les adultes sont invités à s'inscrire à des cours par correspondance, à suivre leurs cours à la télévision, dans les journaux ou à la radio. Ces méthodes et moyens sont utilisés dans quelques collèges. A cela ajoutons que plusieurs collèges tentent de reconnaître équitablement les acquis non scolaires professionnels des adultes et de leur proposer un cheminement scolaire adapté.

Un bref regard sur les dernières années nous amène entre autres à constater que la clientèle adulte était en croissance relativement importante. Quand l'on connaît les contraintes auxquelles doivent, en général, faire face les adultes pour suivre des cours, il nous est possible de conclure qu'il y a là un important besoin. Malgré cela, notre gouvernement a fait des choix: nonobstant une inflation galopante et une augmentation naturelle de la demande de services, il a réduit les budgets consentis pour ces activités.

A la lumière des coupures drastiques qui viennent d'être faites, (20% des budgets) dans les budgets de l'éducation, il faut donc penser à des moyens et méthodes qui nous permettront de répondre aux attentes du milieu à un coût moindre.

Société en mutation

Par ailleurs, en considérant que l'école peut être l'un des éléments de changement d'une société et qu'"elle doit y préparer les individus" (conférence de Paul Desmarais, Prés. Power Corporation, dîner-causerie de la Chambre de Commerce de Montréal, Février 1981), les cégeps doivent s'interroger sur les nouveaux modes de communication, sur les contraintes grandissantes de notre société et sur les moyens à suggérer pour augmenter notre bien-être collectif.

En effet, alors que l'énergie devient hors de prix et que certains pensent à demander à leurs employés de travailler à leur domicile, malgré les graves problèmes que cela comporte pour l'organisation, nous continuons de demander à nos usagers de venir chercher nos services dans nos locaux. Ne faudrait-il pas prévoir que, d'ici peu, les gens qui fréquenteront nos bâtisses seront l'exception. A ce sujet Alvin Toffler, dans son liver La 3e Vague, écrit;

> Cette évolution n'aura pas seulement des conséquences sur le niveau de l'emploi et la structure de l'industrie, elle transformera même une donnée apparemment aussi élémentaire que le lieu de travail...

Cette marche vers un nouveau système de production présuppose un changement social d'une ampleur si stupéfiante que rares sont ceux qui se résolvent à le regarder en face. Nous nous apprêtons, en effet, à porter aussi la révolution au sein même du foyer...

Si cela devait se produire, ce seraient toutes nos institutions, de la famille à la corporation en passant par l'école, qui en seraient transformées...

Lorsque nous disposerons, et ce sera brutal, de technologie permettant d'installer à bas prix un "poste de travail" dans n'importe quel appartement, de s'équiper d'une machine à écrire "intelligente" et, pourquoi pas? d'un télécopieur ou d'un périphérique et d'un équipement pour téléconférences, les possibilités de travail à domicile seront considérablement augmentées...

On commettrait, certes, une erreur en sous-estimant l'importance de l'indispensable contact direct dans la vie professionnelle et des communications subliminales et non verbales qu'il permet...

Pour ce qui est des travailleurs à "coefficient d'abstraction ultra-élevé" -chercheurs, économistes, concepteurs, par exemple - si beaucoup d'entre eux ont besoin de contacts fréquents avec leurs pairs et leurs collègues, ils ont aussi besoin de temps pour travailler seuls.

Enseignement à distance

Dans un tel contexte, il nous semble pertinent de développer des formes d'enseignement qui répondront mieux à ces contraintes. En ce sens, les possibilités offertes par l'enseignement à distance nous semblent être une réponse intéressante aux problèmes d'accessibilité et de démocratisation soulevés.

Par contre, on comprendra qu'avec un avenir en mutation importante, il nous est difficile de nous prononcer sur le choix des moyens techniques à

mettre de l'avant. Ce choix est d'autant plus difficile que les expériences et la littérature sont nombreuses, souvent contradictoires, et très souvent le résultat de modes passagères. De plus, le problème des cours nécessitant des laboratoires n'a pas été encore résolu de façon satisfaisante par les praticiens de l'enseignement à distance. Il en est de même des problèmes reliés au support et à l'encadrement de l'étudiant qui s'inscrit dans ce genre de démarche. Enfin, l'expérience vécue dans ce secteur, entre autres par les cégeps, fait ressortir le besoin d'investissements importants dans le développement du matériel didactique. Déjà, les collèges avaient beaucoup de difficulté à regrouper à même leur marge de manoeuvre locale, les sommes requises au développement complet du matériel d'un cours. Il est maintenant évident, avec les dernières coupures budgétaires, que les ressources ne seront plus suffisantes.

Il nous a donc semblé plus pertinent de mettre de l'avant une proposition visant à créer un organisme à partir d'un regroupement des énergies, expériences et ressources des collèges et ayant un mandat qui nous permettra en temps opportun de faire les choix, en pleine connaissance de cause avec l'aide des experts, au sujet des moyens et méthodes à mettre de l'avant. En ce sens, plutôt que de choisir les méthodes et moyens qui seront utilisés, nous nous limiterons à recommander une forme d'organisation d'un certain nombre de ressources; en cours de route cette organisation pourra faire ses choix.

C'est donc dans un tel contexte, sans nécessiter de profonds et nombreux chambardements immédiats, que nous avons abordé la question de l'enseignement à distance. En effet, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes face à

un problème qui touche une partie de la population; il ne s'agit donc pas au nom d'un problème sectoriel de vouloir bâtir un nouveau système sur les ruines de l'actuel.

Acquis non scolaires

Chacun d'entre nous a acquis au cours de ses diverses expériences un certain nombre d'éléments de connaissance et d'habileté. A l'occasion, certains d'entre eux sont en rapport direct avec ce que nous retrouvons dans les contenus de cours de nos programmes professionnels.

Le défi qui se pose à nous est de reconnaître ces acquis pour fins de certification officielle; il s'agit de reconnaître que l'étudiant a déjà acquis en grande partie les reconnaissances requises pour un cours. Il est à noter que l'on peut s'attendre à ce que l'effort pour le faire ait été plus grand que si l'étudiant était venu apprendre directement à l'école. Enfin, rappelons que l'objectif d'un cours n'est pas de faire passer du temps à l'école mais d'acquérir des connaissances.

Compte tenu des nombreuses demandes formulées par les adultes et des nombreuses recommandations reçues dans le passé à ce sujet, nous avons cru pertinent de proposer une solution à cette épineuse question.

Nous avons pris en considération, pour guider notre réflexion, les expériences vécues, le régime pédagogique en vigueur ainsi que les objectifs de formation du niveau collégial.

Deux questions connexes

Le développement de l'enseignement à distance nous obligera à investir dans l'évaluation pour que nous soyons en mesure d'évaluer les étudiants qui s'inscriront aux cours.

De là à penser que ces outils pourront servir pour la reconnaissance des acquis, en étant adaptés si nécessaire, il n'y a qu'un pas à franchir et nous croyons qu'il faut le faire.

II- ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Etat de question

A cause de la relative nouveauté des expériences d'enseignement à distance et à cause de leur nombre limité, au niveau collégial, nous avons cru pertinent de les rappeler. Pour ce faire, nous nous sommes d'abord référés au document de travail préparé par le Comité ad hoc de praticiens des collèges sur la formation à distance (1980).

"Il s'agit d'un sondage fait dans le réseau auprès de 39 collèges. (Les répondants furent des coordonnateurs d'éducation aux adultes et des conseillers pédagogiques.) Ces données doivent être considérées à titre indicatif et non scientifique.

a) 12 collèges (33.3%) font de la formation à distance et 36 collèges se montrent intéressés par ce type de formation.

b) Les collèges favoriseraient le type de formation à distance par:

Correspondance	18	(50.0%)
Tutorat	18	(50.0%)
Télévision	16	(44.4%)
Journaux	8	(22.2%)
Autodidaxie	8	(22.2%)
Radio	6	(16.7%)
Médiatisation	2	(5.6%)
Programmation	2	(5.6%)
Professeur-assitant	1	(2.8%)

c) Les collèges qui font de la formation à distance utilisent ces moyens:

Tutorat	7	(58.3%)
Télévision	4	(33.3%)
Correspondance	3	(25.0%)
Journaux	3	(25.0%)
Journaux-télévision	2	(16.7%)
Radio	2	(16.7%)
Autodidaxie	2	(16.7%)

Expertises / Expériences dans les collèges Activités de formation Secteurs/matières/cours	Nbre de Cours	Nombre de collèges: Réalisé	En cours de réalisation (disponible)*	Projet	En cours d'évaluation
Générale (Lettres et Sciences Humaines)					
Philosophie obligatoire	16	6	5	1	3
concentration	1	1	1	0	0
Français	29	7	5	1	2
Psycho	10	5	5	1	2
Politique	7	2	2	1	2
Histoire	5	3	3	-	2
Economie	3	3	3	-	2
Sociologie	4	3	2	-	2
Anthropologie	1	1	1	-	-
Sciences religieuses	1	1	-	-	-
Cinéma	2	-	2	2	-
Professionnelle					
Physique	2	1	1	-	-
Chimie	2	2	2	-	-
Biologie	2	2	2	-	-
Radiologie	1	-	1	-	-
Administration	15	2	2	1	1
Policières	3	1	-	-	1
Salubrité (programme)	-	-	-	1	-
Socio-culturelle et populaire					
Protection du consommateur	1	1	1	-	1
Soins d'urgence maison	2	-	-	2	-
Tenue budget familial	1	-	-	1	-
Jardin familial	1	2	-	-	2
Système métrique	1	1	1	-	-
Développement de l'enfant	1	-	-	1	-
Activités sportives et culturelles	1	1	1	-	-
Condition féminine	1	1	-	1	-

* Cours présentement disponibles à la clientèle

Expériences / Formations	Nbre de Cours	Réalisé	En cours de réalisation (disponible)*	Projet	En cours d'évaluation
Générale					
Arts	1	1	1	-	-
Anglais	2	1	2	1	-
Maths	10	8	5	-	1
Professionnelle (Sciences)					
Electronique	2	1	1	-	-
informatique	2	1	1	1	-
Diététique (programme)	-	1	1	-	-
Pêcheries (programme)	-	-	-	1	-
Services alimentaires (programme)	-	-	-	1	-
Socio-culturelle					
Itinéraire touristique	1	-	1	-	-
Populaire					

* Cours présentement disponibles à la clientèle

e) 17 collèges peuvent identifier des clientèles-cibles (47.2%) et 14 collèges n'ont pas répondu (13.9%)

f) Les recommandations au sujet de l'organisation des cours sont:

Recommandations	Nbre collèges	(/17)
- organisme provincial dont 4 proposent une régionalisation (36.4%) 5 avec des collèges participants (45.6%) 1 avec des collèges dans la même discipline (10.0%)	11	67.7%
- organisme régional	4	23.5%
- statu quo, liberté de celui qui veut en faire	1	5.9%
- ce qu'il y a dans le rapport Forest, i.e. organisme provincial avec ou sans le M.E.Q.	1	5.9%

Nous avons cru également pertinent de vous présenter des extraits d'un dossier préparé par Jocelyne Dugas, suite à un symposium international tenu en 1975 et qui était "une première mondiale, de l'avis même de M. Samuel Baskin, de l'University Without Walls (USA)". Les quatre expériences étrangères présentées furent:

"1- University Without Walls (USA): auto-éducation insérée dans l'expérience personnelle de vie et de travail.

2- Open University (Grande-Bretagne): formation universitaire générale aux adultes pour la plupart au travail.

3- Domittén for television och radio i urbildningen (Suède): compléter les documents pédagogiques des centres audio-visuels des universités.

4- Politechnika Telewiyjna (Pologne): complément audio-visuel aux cours techniques du soir ou par correspondance pour parer à la pénurie d'ingénieurs et de techniciens de l'après-guerre."

Parmi les réflexions et recommandations faites lors de ce symposium qui a précédé la création de la Télé-Université, nous retiendrons les suivantes:

" - Prenez en considération les pertes de la société dues au manque ou à la médiocrité des connaissances (Pologne).

- Formez des étudiants qui possèdent un corps de connaissances, mais qui sauront continuer à étudier tout le reste de leur vie (Pologne).

- Centralisez la préparation des programmes et des textes tout en la décentralisant. Selon des lignes directrices, préparez en commun un programme donné, en le localisant dans une université donnée, et ainsi de suite selon les domaines et les programmes (Suède).

- Il faut traduire l'esprit de chacune des quatre expériences décrites ici. Voici ce qu'on pourrait dire (Kees Vanderkeyden, Radio-Québec):

  . Soyez des planificateurs rigoureux, mais méfiez-vous des slogans simplistes et des principes trop rigides (Grande-Bretagne).

  . Soyez souples et osez redéfinir vos objectifs en cours de route (Pologne).

  . Restez donc calmes et apprenez en faisant des erreurs. Et méfiez-vous un peu de la télévision (Suède).

  . N'oubliez pas qu'au coeur de l'université à domicile, il y a, non pas le professeur, mais l'étudiant (USA)."

- Prêtez beaucoup plus d'attention à la distribution qu'à la production (Suède).

Il nous a semblé important de regarder chez nos voisins du sud qui ont été particulièrement innovateurs dans ce domaine. Il y a là beaucoup d'expériences, de tous les niveaux, de tous les genres. Pour en tracer un rapide portrait, disons simplement qu'un annuaire de 1976 du National Home Study Council compte pas moins de 185 organisations dispensant des cours par correspondance, et dont une bonne proportion était orientée vers la formation professionnelle. Par exemple, on y retrouve des cours de: droit commercial, aliments et nutrition, électronique, électricité...

Enfin, un rapide coup d'oeil à l'annuaire du Service des cours par correspondance du M.E.Q., nous fait voir une liste de 81 cours offerts. Et là encore, plusieurs sont des cours de formation professionnelle, dont: dessin industriel, dactylographie, programmation d'ordinateur, mécanique, machines fixes, menuiserie, tenue des livres...

Proposition de solution

L'enseignement à distance, cette façon de distribuer les services des collèges, est utilisé depuis un certain temps par plusieurs collèges. A ce jour, nous pouvons conclure à une série de gestes généralement isolés, gestes de colonisation d'un "nouveau monde"; certains ont déjà réussi, certains initient de nouvelles tentatives, plusieurs demeurent très intéressés.

Un rapide tour d'horizon nous amène à constater que les principaux moyens utilisés sont les suivants:

- cours par correspondance;
- cours utilisant un journal;
- cours utilisant la télévision;
- cours utilisant la radio;
- cours utilisant la télévision par câble.

Autant de médias, autant de services, autant d'investissements.

Par ailleurs, le S.G.M.E. est également un intervenant très intéressé. Déjà, des recherches ont été menées,des rapports rédigés, et étudiés. La discussion y suit son cours et on cherche à s'approprier le dossier. Par ailleurs, un sous-ministre a formé un groupe de travail à ce sujet, groupe qui doit remettre son rapport sous peu. Enfin, la Commission Jean s'est également penchée sur la question.

Le dernier rapport en date, à notre connaissance, est celui de Monsieur Pierre Forest sur les cours par correspondance, dans lequel on peut lire:

> "Les discussions avec le milieu des SEA des Cégeps ont amené les conclusions suivantes:
>
> - Il faut un organisme central capable de canaliser les efforts, les recherches, l'information, la production.
>
> - Les SEA des Cégeps sont pour leur part aptes et prêts à assumer l'administration régionale ou locale de ces cours."

Un peu plus loin, lorsqu'il aborde la question de "où situer cet organisme", on y lit:

> "Cet organisme pourrait être rattaché à bien des endroits. A mon avis, cela importe peu. Qu'on le situe une fois pour toutes et qu'on le laisse fonctionner. L'important est de le situer à un endroit où l'expertise et l'efficacité seront assurées.

Beaucoup de bonnes idées, que de belles paroles. Nous divergeons cependant d'opinion avec certaines des conclusions du rapport Forest. En effet, celui-ci situe au M.E.Q. cet organisme central. Notre expérience nous enseigne que, nonobstant la grande qualité de plusieurs fonctionnaires du M.E.Q., l'appareil gouvernemental a souvent eu des difficultés à donner suite aux demandes de la clientèle et à s'adapter aux particularités des collèges et des régions. Nous croyons donc qu'il serait préférable de penser à un modèle plus près des collèges et dans lequel "l'expertise et l'efficacité seront assurées".

La loi nous autorise plusieurs formes d'organisation. Certaines ont été expérimentées avec succès. A preuve, les services régionaux d'admission.

Ces organismes ont été fondés suite à la voionté des Collèges de se doter d'une organisation visant à planifier et à régulariser les opérations administratives et d'information reliées aux demandes d'admission dans les collèges de la région de Montréal. Ainsi, le SRAMM (ou le SRACQ) est une compagnie à but non lucratif; son assemblée générale est composée des D.S.P. des collèges membres. Son conseil d'administration est également composé de D.S.P. et d'un permanent (sans droit de vote). Son financement est assuré par un per capita pris à même les frais d'admission des étudiants; l'organisme s'autofinance. Enfin, le M.E.Q. contribue à l'occasion au financement d'activités ad hoc dans le cadre de projets spéciaux.

Et lorsque l'on rencontre les gens des collèges, ceux du SRAMM ou du SRACQ, les personnes qui ont fait des demandes d'admission, tous en général sont unanimes et font état d'une qualité de services très élevée, d'une capacité d'adaptation aux diverses réalités locales des collèges, d'une efficacité largement plus grande que plusieurs ministères ou organismes administrés par l'Etat.

Nous croyons donc à la lumière de cette expérience que nous devons aller dans cette voie qui, à notre point de vue, permettra de répondre efficacement aux besoins de la clientèle. Et avec la règle de l'autofinancement, nous mettrons en place une structure qui se devra d'être efficace. Bien entendu, si le Ministère croit que l'enseignement à distance est un secteur à privilégier

et qu'il veut y investir, comme il le fait à l'occasion dans le SRAMM, il sera sûrement le bienvenu pour ajouter aux ressources de développement rendues disponibles dans les collèges.

Nous recommandons:

1. QUE soit formée par les collèges intéressés une corporation à but non lucratif dont le mandat sera de:
   a) regrouper le matériel existant:
   b) développer et mettre à jour le matériel requis pour l'enseignement à distance des cours choisis;
   c) développer pour chaque cours choisi, le matériel requis pour l'évaluation;
   d) distribuer dans les collèges le matériel développé;
   e) offrir aux collèges des moyens techniques de gestion pour l'encadrement des étudiants inscrits aux cours;
   f) assurer une publicité nationale pour l'enseignement à distance de niveau collégial;
   g) organiser des activités de perfectionnement pour les intervenants.

Structure

Cette corporation devra avoir une assemblée générale et un conseil d'administration. Un rapide tour d'horizon des organismes existants nous amène à croire que le SRAMM semble être un modèle intéressant de ce point de vue,

(modèle que nous avons présenté en début de chapitre). En conséquence, nous recommandons :

2. QUE l'assemblée générale de cet organisme soit formée des directeurs des services pédagogiques des collèges membres.

Ressources humaines et budget

Cette corporation devra disposer de ressources humaines pour mener à bien ses mandats. A ce chapitre, nous croyons que le conservatisme est de rigueur. En conséquence, le personnel permanent de cet organisme ne devrait comprendre au début qu'un directeur exécutif; les autres ressources humaines requises pourraient faire l'objet de contrats à forfait reliés aux activités à assumer.

Cette corporation devra disposer de ressources financières pour mener à bien ses mandats. Nous recommandons donc:

3. QUE le budget de cet organisme fasse l'objet d'une gestion par projet et que ses activités globales lui permettent de s'autofinancer.

Présentement, seuls les collèges sont autorisés à dispenser l'enseignement collégial au secteur public. Compte tenu qu'il y a moratoire à l'enseignement privé et que le réseau actuel semble répondre aux attentes, nous ne croyons pas utile que l'organisme proposé, ou tout autre, dispense des cours de niveau collégial dans le cadre de l'enseignement à distance.

Par ailleurs, les collèges auront à verser à l'organisme central une certaine somme pour le matériel utilisé dans le cadre de l'enseignement à distance. Ce sera là, la principale source de financement de cet organisme.

Clientèles dispersées

Pour permettre une centralisation des clientèles dans un collège pour les cours recrutant peu d'étudiants, et pour garantir que l'évaluation nécessaire soit faite sous la surveillance directe des collèges, nous recommandons:

4. QUE l'organisme soit chargé de coordonner le regroupement des clientèles pour les cours où il y a peu d'étudiants, ainsi que lorsqu'il y a lieu, l'organisation d'examens dans le collège le plus près de l'étudiant.

Autres éléments d'organisation

Afin de permettre à ces activités de s'autofinancer, nous envisageons le recours à des conseillers pédagogiques pour les corrections des travaux et examens. Cette façon de procéder permettrait d'utiliser un personnel déjà compétent pour les tâches d'évaluation et d'encadrement, tout en entraînant des coûts proportionnés aux services rendus.

Pour le développement des cours, nous croyons opportun de retenir les diverses recommandations formulées par d'autres organismes et groupes. Le développement des cours devrait être confié lorsque possible aux personnels des collèges et géré conjointement avec les collèges impliqués.

Par ailleurs, les collèges auront à verser à l'organisme central une certaine somme pour le matériel utilisé dans le cadre de l'enseignement à distance. Ce sera là, la principale source de financement de cet organisme.

Clientèles dispersées

Pour permettre une centralisation des clientèles dans un collège pour les cours recrutant peu d'étudiants, et pour garantir que l'évaluation nécessaire soit faite sous la surveillance directe des collèges, nous recommandons:

4. QUE l'organisme soit chargé de coordonner le regroupement des clientèles pour les cours où il y a peu d'étudiants, ainsi que lorsqu'il y a lieu, l'organisation d'examens dans le collège le plus près de l'étudiant.

Autres éléments d'organisation

Afin de permettre à ces activités de s'autofinancer, nous envisageons le recours à des conseillers pédagogiques pour les corrections des travaux et examens. Cette façon de procéder permettrait d'utiliser un personnel déjà compétent pour les tâches d'évaluation et d'encadrement, tout en entraînant des coûts proportionnés aux services rendus.

Pour le développement des cours, nous croyons opportun de retenir les diverses recommandations formulées par d'autres organismes et groupes. Le développement des cours devrait être confié lorsque possible aux personnels des collèges et géré conjointement avec les collèges impliqués.

III- ACQUIS NON SCOLAIRES

Deux questions connexes

Comme nous le mentionnions plus tôt, le grand problème de la reconnaissance des acquis non scolaires demeure l'évaluation des acquis. Nous venons de proposer un modèle opérationnel de développement et de fonctionnement pour l'enseignement à distance. Nous avons proposé un modèle pour le développement du matériel d'évaluation. Nous croyons qu'il serait efficient de réutiliser ce matériel, en l'adaptant lorsque pertinent, pour procéder à l'évaluation des acquis non scolaires. Ce faisant, nous ajouterons à nos services offerts sans entraîner pour autant des coûts importants de développement d'outil d'évaluation. Cette façon de faire a également le grand avantage de permettre l'utilisation d'un seul et unique modèle d'évaluation à travers la gamme des services offerts aux adultes par les collèges et de leur reconnaissance, que ce soit dans le cadre de cours ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis non scolaires.

Objectif et contraintes

L'objectif de la reconnaissance des acquis professionnels non scolaires pour les adultes est de rendre possible leur reconnaissance pour fins de certification officielle. Cette reconnaissance représente pour la société et l'individu, un certain nombre d'avantages et d'inconvénients.

Afin de guider notre réflexion, nous avons retenu *un certain nombre de* contraintes que tout modèle mis de l'avant devrait respecter.

Le nombre de cours de niveau collégial est très grand et ces cours sont remaniés régulièrement; il faut donc s'attarder prioritairement à ces cours qui viennent d'être remaniés et qui font l'objet d'une demande relativement importante soit, en général, les cours de base et les cours préalables à d'autres cours. Le processus de reconnaissance des acquis non scolaires devra permettre de s'adapter aux cours théoriques et aux laboratoires; il faut pouvoir, en effet, reconnaître ces deux types d'apprentissage puisqu'en général, on les retrouve dans la très grande majorité des cours. La terminologie varie d'un milieu à l'autre, d'un moment à l'autre; il faut donc bâtir un processus qui permettra à l'individu de se familiariser avec les termes en usage. Très souvent les connaissances acquises ne représentent qu'une partie plus ou moins grande d'un contenu de cours; le processus mis de l'avant devra permettre à l'individu de pouvoir d'abord s'auto-évaluer pour, le cas échéant, compléter par lui-même, à même des moyens suggérés, sa formation en regard d'un cours déterminé. Le réseau collégial regroupe plusieurs collèges dispensant un certain nombre de cours qui sont communs; le processus choisi devra permettre un travail collectif et éviter une duplication des travaux.

Le personnel qualifié pour faire cette évaluation se retrouve en bonne partie dans les institutions d'enseignement; le processus mis de l'avant devra permettre l'utilisation des meilleures ressources humaines, sans pour autant priver les collèges de leur principal actif. Les ressources matérielles et

physiques nécessaires à l'évaluation de certains cours, soit les laboratoires, existent déjà dans les collèges; le processus devra donc permettre d'utiliser des facilités existantes sans pour autant interdire ou nuire à leur utilisation actuelle.

Avantages et inconvients

Au chapitre des avantages obtenus grâce à la reconnaissance des acquis non scolaires, il y a la possibilité pour l'individu d'intégrer à son processus de scolarisation ses acquis non scolaires et, ce faisant, d'éviter de suivre des cours dont il possède déjà le contenu. Les personnes qui se verront reconnaître des acquis non scolaires pourront compléter plus rapidement un programme de formation et, de ce fait, se voir décerner un diplôme. Les anciens étudiants qui avaient abandonné des études en cours pour aller sur le marché du travail seront encouragés de les terminer puisqu'ils auront la possibilité de se faire reconnaître les connaissances acquises en travaillant.

La liste des avantages peut s'allonger, mais déjà il est facile de constater qu'ils sont nombreux et importants. D'ailleurs, plusieurs adultes fréquentant ou ayant voulu fréquenter un collège, ont demandé que leur soient reconnus certains acquis non scolaires. Mettre en place cette nouvelle possibilité pour les adultes équivaut donc à répondre à l'une des attentes majeures des adultes faisant partie de notre clientèle actuelle ou potentielle.

Rendre réelle cette nouvelle possibilité permettra également à notre société

de combler, en partie, les désavantages souvent considérables qu'ont à subir certains adultes qui sont allés à l'école du temps, fort peu lointain, où l'on obtenait un certificat en 7e, 9e ou 11e année. Plusieurs de ces personnes ont accumulé plus de dix ans d'expérience de travail, mais elles ne sont pas intéressées à suivre des cours dont elles possèdent déjà le contenu. Et malheureusement, ces personnes, souvent en charge d'équipes de travail, se voient limitées dans leur progression et effectuent un travail de moindre qualité que ce que leur permettrait leur potentiel; et comble d'effets pervers des réaménagements du système, elles se voient "dépassées" par les jeunes diplômés. Une "société juste" n'a pas avantage à cultiver ce genre de situation.

A la liste des avantages, il faut enfin en ajouter un qui n'est pas le moindre, celui de diminuer les coûts du système d'éducation par diplôme décerné. Aujourd'hui, l'on reconnaît que la scolarisation d'un peuple est un actif important; nous sommes face à une situation où il y a "aubaine" pour notre société, et ce, sans pour autant affecter la qualité des diplômés.

Au chapitre des inconvénients, nous en avons retenu deux:

- encourager les jeunes à quitter l'école plus tôt, en diminuant les désavantages liés à ce geste;
- mettre en place un service fondé sur l'évaluation, alors que cet élément de la pédagogie ne fait pas l'objet d'un consensus dans les milieux concernés.

Ces inconvénients sont majeurs. Le premier peut être diminué en exigeant du candidat à la reconnaissance des acquis non scolaires un nombre suffisant d'années d'expérience de travail. Le second est un problème qui n'est pas exclusif à la reconnaissance des acquis non scolaires, et auquel, de toute façon, il faudra trouver des solutions; c'est peut-être là une occasion de faire avancer cet important dossier. Mais, à notre point de vue, ces inconvénients peuvent être évités ou diminués.

Hypothèses vs régime pédagogique

Nous avons cru pertinent de formuler une hypothèse de modèle d'organisation en tenant compte du régime pédagogique en vigueur, des contraintes formulées et des diverses expériences vécues dans ce domaine.

Notre approche a été de fabriquer d'abord un modèle général, applicable dans plusieurs cas, modèle pouvant être adapté à des situations particulières. Bien entendu, ces adaptations ne peuvent toucher directement le noyau central du modèle, mais bien plutôt des éléments périphériques prenant l'aspect de services connexes particulièrement bien adaptés à une situation donnée.

De plus, le modèle à développer doit, à notre point de vue, se rapprocher d'un modèle déjà pratiqué et reconnu autant par les spécialistes du milieu que par les personnes y ayant recours à titre d'usagers.

Enfin, tout modèle que l'on souhaiterait appliquer doit respecter les règles en vigueur, sous peine de non-reconnaissance des études par le Ministère. Cette non-reconnaissance aurait aussi un impact direct sur le financement, dans le cadre d'un modèle financé par le Ministère.

Notes, équivalences, exemptions

Régime pédagogique article 18

> Le directeur des Services pédagogiques peut accorder des équivalences pour des cours de niveau collégial crédités dans des institutions autres que les collèges du Québec. Le nombre de cours accordés par équivalence peut atteindre le nombre de cours nécessaires à l'obtention du diplôme ou du certificat postulé moins six (6), tout en satisfaisant aux exigences d'un programme telles que définies dans le présent régime pédagogique.

Une équivalence ne peut être donnée que pour des cours déjà suivis dans une école autre qu'un cégep.

Il en résulte que, pour que des connaissances ou habiletés acquises en dehors de l'école soient reconnues, elles doivent l'être par une note ou une mention d'exemption au B.C.U. pour le(s) cours concerné(s).

Conditions d'admissibilité

Régime pédagogique article 14

> Pour être admis dans un collège à titre d'étudiant régulier, il faut:
> 1) avoir satisfait aux exigences minimales pour l'obtention du certificat de fin d'études secondaires;

Pourront aussi être admis:

a) les adultes dont la formation sera jugée équivalente;
b) les étudiants ayant complété des études équivalentes dans une autre province ou un autre pays.

2) satisfaire aux exigences spécifiques du programme choisi;
3) répondre aux conditions particulières du collège.

Remarque.

Un collège pourra admettre un étudiant satisfaisant à la première condition, mais auquel il manque l'équivalent d'une session de cours pour satisfaire aux exigences spécifiques du programme choisi.

Règle générale, la personne qui a acquis des connaissances ou habiletés en dehors du réseau scolaire et qui désire les faire reconnaître, est une personne qui a quitté le milieu scolaire depuis un certain laps de temps. Il serait donc normal de prévoir que ne serait admissible à une telle reconnaissance que la personne qui a quitté le réseau scolaire depuis au moins un certain nombre d'années.

Ajouter que la personne devrait avoir oeuvré dans un domaine connexe au programme visé, serait discriminatoire à l'égard des autodidactes qui n'ont pas oeuvré dans un domaine connexe. Par ailleurs, "domaine connexe" pourrait porter à diverses interprétations faisant en sorte que l'administration d'un tel service pourrait poser de sérieux problèmes.

Régime pédagogique article 10

> L'étudiant régulier est celui qui s'inscrit en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou en vue de l'obtention de crédits.

Dans le contexte actuel, les personnes s'inscrivant dans le modèle à développer sont des étudiants.

Inscriptions

Régime pédagogiques articles 15,16,17

> L'étudiant s'inscrit à un collège aux dates fixées par le directeur général.
>
> L'inscription à chaque cours se fait avant le début de chaque session. Pour des raisons graves le comité exécutif du collège peut ordonner une réinscription en cours de session. Le directeur des Services pédagogiques peut autoriser un étudiant à s'inscrire pendant les 2 semaines qui suivent le début d'une session régulière.
>
> L'étudiant régulier ne peut s'inscrire à un cours à moins d'en avoir complété les préalables.

Le modèle à développer doit donc inclure une inscription, prérequis de base à l'émission d'un B.C.U. et au financement de l'activité de formation.

A l'éducation aux adultes, il existe les sessions dites régulières. Par ailleurs, un cours ne s'échelonne jamais nécessairement de la date de début à la date de fin de la session. De ceci, concluons que seule une règle du régime budgétaire peut poser des contraintes majeures sur la date de début d'un cours.

Cours

Régime pédagogique articles 3,21

> Un cours est une unité d'enseignement dans une même discipline.
> Pour l'étudiant, chaque cours exige en moyenne 105 heures par session d'activité d'apprentissage et de formation. La répartition de ce travail (pondération) apparaît dans les Cahiers de l'enseignement collégial en regard de chaque cours.
> Les cours sont agencés de manière à constituer des programmes.
>
> L'étudiant doit effectuer les travaux propres à chaque cours. Ces travaux doivent être exécutés selon les exigences de la méthode scientifique et les règles du genre auquel appartient ce cours.
>
> Remarque.
>
> Cet article laisse toute latitude aux responsables locaux en ce qui concerne la fréquence et la dimension des travaux propres à chaque cours en se guidant sur la pondération indiquée dans les Cahiers.

Retenons de l'article 3, qu'un cours exige un certain effort et un certain travail de la part de l'étudiant. Par ailleurs, dans le cas qui nous occupe, il s'agit de reconnaître que l'étudiant a déjà fait cet effort en grande partie avant de s'inscrire. Il est à noter que l'on peut s'attendre à ce que cet effort ait été plus grand que s'il était venu directement apprendre à l'école. Enfin, rappelons que l'objectif d'un cours n'est pas de faire passer du temps à l'école mais d'acquérir des connaissances. En ce sens, la reconnaissance d'études certifie qu'un étudiant possède des acquis à un moment donné plutôt que de reconnaître uniquement une présence à des activités.

Compte tenu de l'article 21, le Collège bénéficie d'une autonomie relative qu'il pourrait appliquer dans le contexte actuel.

Présence en classe

Régime pédagogique article 28

> La présence aux cours est obligatoire et le directeur des Services pédagogiques doit prendre les moyens appropriés pour la contrôler.
> Pour obtenir les crédits attachés à un cours, l'étudiant doit participer aux leçons, aux laboratoires, aux ateliers, selon le cas.
>
> Remarque.
>
> Il revient aux responsables locaux de déterminer le taux d'absence au-delà duquel un étudiant ne serait plus réputé d'avoir suivi un cours.

Considérant cet article, il apparaît nécessaire de penser que le modèle à développer pour reconnaître des acquis autres que scolaires doit inclure un minimum "d'enseignement".

Par ailleurs, compte tenu de la clientèle visée, il serait normal de penser qu'un enseignement d'appoint visant à permettre l'acquisition d'un langage et d'une "méthode de résolution des problèmes en rapport avec la discipline" serait nécessaire si l'on veut atteindre un certain taux de réussite des personnes.

Nous pensons ici par exemple à des rencontres présentant:

- le genre d'évaluation qui sera faite;
- des applications de synthèse sous forme de travaux pratiques;
- l'impact des derniers développements dans ce domaine du savoir.

D'ailleurs, plusieurs associations professionnelles (ordres) qui reconnaissent les acquis en milieu de travail proposent à leurs postulants des enseignements d'appoint.

Evaluation

Régime pédagogique article 20, 23

> Chaque cours est présenté dans un plan d'études qui en définit les objectifs et décrit les modes d'évaluation qui lui sont propres.
>
> Remarques.
>
> Les Cahiers de l'enseignement collégial présentent les plans d'études cadres. Chaque directeur des Services pédagogiques a la responsabilité de faire faire par les professeurs un plan d'études détaillé pour chaque cours.
>
> Le plan d'études détaillé contient: les objectifs du cours, une analyse du contenu, des instructions méthodologiques, une bibliographie précise et les modalités d'évaluation de l'apprentissage. Dans cette perspective, il va de soi que des indications sur l'examen final constituent une partie intégrante du plan d'études détaillé.
>
> Chaque cours comprend un examen final administré sous la responsabilité du ministère de l'Education.

Afin d'être certain que l'étudiant puisse se préparer à l'évaluation, les éléments suivants semblent essentiels:

a) l'étudiant doit recevoir un plan d'études lui permettant de se préparer adéquatement à l'examen;

b) l'étudiant doit avoir l'opportunité de se faire expliquer des points du plan d'études lui paraissant obscurs;

c) Il doit y avoir un certain délai entre la prise de connaissance du plan d'études et le moment de l'évaluation.

Dans le cadre du modèle à développer, il serait normal de penser que le modèle à retenir doit comporter plus d'une période d'évaluation. D'autre part, le Collège doit pouvoir conserver les documents ayant servi à l'évaluation.

Régime pédagogique article 26

> Le ministère de l'Education se réserve le droit de vérifier les plans d'études, les moyens de contrôle des cours, les questionnaires d'examens, la correction des copies d'examens et les autres travaux.

Abandon

Régime pédagogique article 29

> Un étudiant qui abandonne un cours durant la deuxième moitié du cours est considéré comme ayant échoué à ce cours.

Cet article pourrait s'appliquer après la première des évaluations. Ceci permettrait à l'étudiant de se retirer du processus pour se réinscrire par la suite s'il le désire. C'est là une façon d'être équitable avec cet étudiant par rapport aux étudiants réguliers.

Eléments du modèle à développer

Voici une synthèse des considérations antérieures permettant de jeter les bases du modèle à développer afin de reconnaître les acquis professionnels autres que scolaires, dans le cadre des cours et programmes dispensés par le Collège.

Nous recommandons:

8. a) QUE la personne admissible n'ait plus le statut d'étudiant à

temps complet ou de finissant depuis au moins un an et qu'elle soit âgée de plus de 18 ans.

b) QUE la personne doive s'inscrire au moment et à l'endroit décidés par le Collège, à un ou des cours offert(s) par ce dernier.

c) QUE la personne doive se présenter en classe pour un "enseignement" d'appoint et au moins deux périodes d'évaluation, le tout étant encadré par un plan d'étude.

d) QUE la personne bénéficie d'un délai de préparation raisonnable entre la réception et l'explicitation du plan d'étude, et la première évaluation.

e) QUE la personne ait l'opportunité d'abandonner le cours entre la première et la seconde évaluation, et ce, sans qu'apparaisse la mention échec à son bulletin.

f) QUE l'enseignement d'appoint vise à faire mettre à jour ou réviser par l'étudiant une méthode d'approche des questions et un vocabulaire appropriés à la discipline.

g) QUE l'étudiant reçoive un B.C.U. attestant ses résultats scolaires.

h) QUE l'étudiant puisse faire la demande d'une reconnaissance officielle du ministère de l'Education: A.E.C., C.E.C., D.E.C..

I) QUE le financement d'une telle activité d'apprentissage soit semblable à celui des cours réguliers de l'éducation aux adultes.

j) QUE le délai entre l'inscription et la réception du B.C.U. soit d'une session normale.

k) QUE l'étudiant suive les cours de synthèse et réalise les projets de fin d'études ou autres activités ayant les mêmes objectifs.

Enfin notons que ce modèle est intéressant pour tous les cours, incluant ceux dispensés selon des méthodes privilégiant une évaluation continue.

CONCLUSION

Il nous semble donc pertinent, voire urgent, que les collèges se dotent d'une approche commune et organisée face à l'enseignement à distance. C'est pourquoi, nous avons recommandé la création d'un organisme à but non lucratif, géré sous l'autorité directe des collèges, pour les aider à desservir leurs clientèles et ce sur une base d'autofinancement.

Au chapitre de la reconnaissance des acquis professionnels non scolaires chez les adultes, nous croyons qu'il est normal que les collèges poursuivent leurs pratiques. Et pour favoriser cela, nous proposons que les outils d'évaluation développés pour l'enseignement à distance soient adaptés lorsque nécessaire et utilisés pour aider à procéder à la reconnaissance des acquis non scolaires.

Enfin, nous croyons qu'en période de "récession économique" les solutions proposées cadrent mieux que très bien et favorisent les efforts de démocratisation et d'accessibilité à l'enseignement de niveau collégial, efforts déjà entrepris depuis plus de 10 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Allocution de M. Jean-M. Beauchemin; Association canadienne de télévision par câble; colloque "Education et le câble", Trois-Rivières, le 1er décembre 1973. 12p.

Analyse comparative des systèmes de diffusion centralisés et décentralisés pour les cégeps. Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, mai 1978. 100p.

"Animation sociale et solidarités de support dans l'expérience Tévec", dans Recherches sociographiques, vol. 12, no 1, 1971, pp. 77-98.

L'apprenant adulte dans un système multi-media de formation à distance. Sainte-Foy, Institut national de la recherche scientifique - Education, septembre 1976. 106 p. (Documents de recherche sur la formation à distance).

Apprentissage 2. Education permanente et créativités scolaires. Lettres ouvertes sur une utopie d'université hors les murs. Paris, Les Editions ouvrières, 1978.
299 p.

Après 20 ans de TV éducative Où allons-nous? par Joan D. Tierney

Une approche de l'enseignement radiodiffusé. Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, Service des programmes, 1979. 129 p.

Attitudes et comportements des maîtres utilisateurs à l'égard de la radio et de la télévision scolaires; résumé du rapport paru le 27 janvier 1966. Montréal, 15 avril 1966. 43 p.

L'Attitude des maîtres d'une commission scolaire régionale à l'égard de la télévision scolaire au Québec. CEGEP de Limoilou, mai 1972. 10 p.

L'Audio-visuel: support ou fardeau? Québec, Direction générale de l'éducation permanente, Centre coopératif SESAME, octobre 1971. 100 p.

Avis concernant le programme multi-media pour le développement des ressources humaines des adultes du Québec. Québec, 1972. 34 p.

Avis du Conseil supérieur de l'éducation concernant le programme Multi-media de formation pour le développement des ressources humaines au Québec. Québec, 29 avril 1971. 8 p.

BIBLIOCOM; bibliographie internationale de la documentation en langue française sur la communication. Montréal, Institut international de la communication/ Québec, Editeur officiel du Québec, 1976.

Bibliographie sélective: structures de l'enseignement et promotion du développement. Ottawa, Université d'Ottawa, Institut de coopération internationale, mai 1972. 63 p. (Travaux et documents de l'I.C.I., série C: Bibliographies,2).

Bibliographie sommaire de l'audio-visuel en langue française appliquée à l'éducation. Ottawa, décembre 1978. 49 p.

Carrefour sur les moyens d'enseignement; rapport final, février '75. Québec, mars 1975. 95 p.

Le cas TEVEC: une expérience d'éducation des adultes par système multi-media", dans Traité des sciences pédagogiques publié sous la direction de Maurice Debesse et Gaston Mialaret. Tome 8: Education permanente et animation socio-culturelle. Paris, PUF, 1978, pp. 199-228.

Le cas TEVEC: une expérience d'éducation des adultes par système multi-media. Paris, Unesco, 1973. 67 p. (Expériences et innovations en éducation, no 1).

Colloque sur la télévision éducative. Québec, octobre 1962. 225 p.

La communication par satellite: perspectives pour l'usager - Communication by satellite: perspectives for users. Montréal, Institut international de la communication, 1977. 248 p.

Compte rendu des visites d'observation aux Etats-Unis et en Europe. Colloque sur la télévision éducative. Québec, octobre 1962. 200 p.

Le développement de l'animation à Multi-Media (1971-1977). Québec, Direction générale de l'éducation des adultes, Etudes et projets, 1978. 2 v.

Documentation et information pédagogiques, Bulletin du Bureau international d'éducation.

L'économie des nouveaux moyens d'enseignement: état présent de la recherche et orientations. Paris, 1977. 215 p. (Méthodes et techniques d'éducation, 1)

Ecrits sur l'audiovisuel: bibliographie sélective et critique. Paris, Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, 1975. 160 p.

L'éducation des adultes. Supplément au Journal Le Devoir du 9 août 1975. 18 p.

L'éducation des adultes au Québec. Québec, Direction générale de l'éducation permanente, Juillet 1972. 130 p.

L'éducation de demain. Québec, Ministère de l'éducation, Service général des communications, 1975. 107 p. (Point de vue... point de mire)

L'éducation de demain et les systèmes multimédia; rapport d'activités, janvier 1973 - novembre 1975. Québec, Ministère de l'éducation, mars 1976. 158 p.

L'éducation permanente en Italie; motivations sociologiques et perspectives culturelles. Strasbourg, Conseil de l'Europe, CCC/EES, 1969. 37 p. (Etudes sur l'éducation permanente, 11).

"Education permanente et technologie - le Projet Multi-Media", dans Relations, no 357, février 1971, pp. 35-41 (Dossier spécial).

Education québec Séminaire franco-québécois sur la technologie éducative Montréal, 5-9 novembre 1973.

L'Electronique au service de l'enseignement. Trois-Rivières, août 1971. 20p.

L'emploi de la télévision en circuit fermé dans l'enseignement supérieur (humanités). Strasbourg, 1970. 50 p.

L'emploi de la télévision en circuit fermé dans l'enseignement technique. Strasbourg, 1966. 97 p.

L'enseignement par correspondance, Adaptation française de Pierre Simon. Paris, Unesco. 1970. 167 p. (Programmes et méthodes d'enseignement).

L'Enseignement par correspondance destiné aux adultes en Suède. Strasbourg, Conseil de l'Europe, CCC/EES, 1968. 60 p.

L'enseignement par correspondance du ministère de l'Education; prospectus 1974-1975. Montréal, 1974. 111 p.

L'Enseignement direct par la télévision. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1969. 50 p.

L'enseignement à distance médiatisé dans les collèges du Québec. Québec, Service général des moyens d'enseignement, février 1979. 54 p.

L'Enseignement par les ondes. Québec, Editions "L'ACELF", août 1964. 63 p.

Enseignement supérieur - utilisation des systèmes d'enseignement à distance. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1974. 147 p.

L'Enseignement télévisé modulaire; une approche systémique de l'enseignement au niveau collégial", dans Prospectives, vol 11, no 1, février 1975, pp. 15-22.

L'enseignement télévisé modulaire. Université du Québec à Trois-Rivières, août 1973. 153 p.

Une étude sur l'éducation permanente en radio communautaire. Montréal, Office des communications sociales, octobre 1975. 56 p. (Cahiers d'études et de recherches, 19).

Etudes ouvertes. Systèmes d'instruction postsecondaire à distance. Paris, UNESCO, 1977. 448 p.

Evaluation de la démarche éducative de la clientèle de Multi-Media. Québec, Multi-Media, Service de recherche et d'évaluation, 1977. 157 p.

L'évaluation éducationnelle à la Télé-université", dans La revue canadienne

d'enseignement supérieur, vol 8, no 2, 1978, pp. 9-25.

Evaluation de PREMUN!. Sherbrooke, Commission scolaire régionale de l'Estrie, Service de l'éducation des adultes, décembre 1973. 561 p.

Une expérience d'utilisation de la télévision en circuit fermé dans l'enseignement secondaire du premier cycle. Ecole Normale Supérieur de Saint-Cloud, Centre audio-visuel, 1966. 58 p.

L'Harmonisation des législations relatives au contrôle par les autorités publiques des cours par correspondance. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1969. 56 p.

Inventaire du téléenseignement technologique universitaire. Montréal, Service général des moyens d'enseignement, février 1978. 90 p.

"Machines à communiquer et enseignement à distance", Education 2000, no 27-28, 1975, pp. 23-36.

Media, no 71, juillet 1975, pp. 9-13

Media, numéro spécial, no. 55-56, février 1974. 72 p.

Media et formation d'adultes. Paris, Les Editions E.S.F., 1976. 130 p.

Mémoires volées. Paris, Editions Ramsay, 1979. 277 p.

La mise en place d'une institution d'enseignement par correspondance. Paris, Les Presses de l'Unesco, 1976. 61 p. (Expériences et innovations en éducation, 17)

Multi-media '72; programme Multi-media pour le développement des ressources humaines du Québec. Montréal, ministère de l'Education, Programme Multi-media, juin 1972. 27 p.

"Multi-Media: idéologie progressiste ou conservatrice?", dans Revue des sciences de l'éducation, vol. 3, no 2, printemps 1977, pp. 181-190.

Multi-media, un projet sur lequel on misait beaucoup. Montréal, 8 décembre 1971. 24 p.

Multi-media: du projet au programme. Québec, novembre 1971. 107 p.

Nouveaux types d'éducation extrascolaire; les systèmes d'enseignement fondés sur la télévision et/ou la radio et impliquant des exercices par correspondance et des réunions face à face. Strasbourg, Conseil de l'Europe, CCC/EES, 1968. 92 p.

Une nouvelle entreprise éducative: "Open University", Prospectives, vol. 7 no 3, 1971, pp. 151-154.

"L'Open University britannique", Direct, no 1, janvier 1975, pp. 11-13.

"Open University (l'université ouverte)", Perspectives, vol II, no 3, automne 1972, pp. 383-389.

L'ORORE: L'Opération Réflexion Objectifs Recherche Expérimentation. Jonquière, Cégep régional du Saguenay-Lac Saint-Jean, Campus de Jonquière, janvier 1973. 9 p

Le personnel du support de la télé-université: vers un modèle... Québec, INRS-Education, novembre 1976. 118 p. (Documents de recherche sur la formation à distance)

"La problématique du télé-enseignement", Direct, no 9, novembre 1975, pp. 196-198.

Projet Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec. Aperçu général (2e version). Québec, 22 octobre 1970. 31 p.

Projet multi-media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec, Rapport final. Québec, 17 juillet 1970. 2 tomes.

Un projet de télé-université. Sainte-Foy, mai 1972. 2 v.

La promotion culturelle collective des classes défavorisées. 2e éd. Montréal Institut canadien d'éducation des adultes, mai 1975. 38 p.

Prospectives sur la technologie en éducation. Québec, Université Laval, Faculté des sciences de l'éducation, avril 1969. 146 p.

Prospectives vol. 8 no. 3 Montréal Mai 1972

Quelques considérations sur le service des cours par correspondance et l'enseignement à distance. Québec, Direction générale de l'éducation des adultes, décembre 1980. 14 p.

La radio éducative, l'exemple de Téléduc, Education Québec, vol. 9, no 6, avril 1979 pp 24-25.

Radio mon amour. Jonquière, Cégep régional du Saguenay-Lac Saint-Jean, Campus de Jonquière, 15 mai 1974. Non paginé.

Rapport annuel 1970-71. Québec, mars 1972. 351 p.

Rapport sur la clientèle inscrite au projet long 74-75. Montréal, Multimédia, Service de recherche et d'évaluation, 20 avril 1976. 63 p.

Rapport sur l'enseignement français par correspondance relativement au développement de l'éducation permanente. Strasbourg, Conseil de l'Europe,

CCC/EES, 1968. 95 p.

Rapport du sous-comité no 2 sur la radio éducative. Québec, Comité ministériel permanent du développement culturel, 1978. 4 v.

"Les réalisations effectuées en Ontario dans le domaine de la télévision éducative", Perspectives, vol. 19, no 23, 4 juin 1977, pp. 8-11.

Recherche-action en télévision éducative. Québec, Direction générale de l'éducation des adultes, novembre 1979. 18 p.

Recherche sur l'impact du Festival vidéo de Vidéomonde. Québec, Direction générale de l'éducation des adultes, Service études et projets, 1979. 12p.

Recommmdations pour multi-media tirées de l'expérience TEVEC. Québec, Direction générale de l'Education permanente. Direction générale de la Planification, juillet 1971. 70 p. (Document de travail à l'intention du groupe opérationnel chargé d'élaborer des hypothèses de travail pour la commission administrative du projet Multi-Media).

Réflexions sur la recherche à Multi-Media. Québec, Direction générale de l'éducation des adultes, Service études et projets, 1979. 21 p.

Répertoire des projets éducatifs à Multi-Média. Printemps 1976. (s.l.n.d.) 56 p.

SASKEBEC: une expérience de communication communautaire et éducative par satellite. Montréal, Service général des moyens d'enseignements, juillet 1976.

"Stratégies multi-media." Education et culture, no 28, été 1975, pp. 27-34.

Stratégie de réforme de l'enseignement supérieur: l'université élargie de l'Université de Californie. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 1974. 48 p.

"S.U.N.: éducation ouverte et mass-média", Direct, no 1, janvier 1975, pp. 19-20.

"Le système d'éducation multi-média pour les adultes du Québec: un rêve qui devient réalité", dans Prospectives, vol. 7, no 1, février 1971, pp. 22-27.

Synthèse des rapports d'évaluation de Multi-Media. Québec, Multi-Media, Service Etudes et projet, 1977. 40 p.

Synthèse des travaux de recherche sur la télé-université effectués par L'INRS-Education (1974-75) et conjointement par ces deux organismes (1975-77). Québec, Institut national de recherche scientifique - Education, mars 1977. 58 p. (Documents de recherche sur la formation à distance).

Technologie de l'éducation; étude sur l'application de l'analyse de systèmes aux systèmes d'enseignement multi-media. Strasbourg, Conseil de l'Europe, CCC/EES, 22 avril 1971. 42 p.

"Technologie et enseignement général: L'Université ouverte", Perspectives, vol. IV, no 1, printemps 1974, pp. 99-106.

La Télé-université: concept général et principaux projets", La revue de l'AUPELF, vol. 12, no 2, 1974, pp. 210-211.

Télé-université. Programme Permafra. Dossier de base. (Ste-Foy), 21 mai 1975. 33 p.

Télémeq, information sur le téléenseignement; document d'information no 1. Montréal, Service général des moyens d'enseignement, avril 1979. non paginé.

Télévision et alphabétisation dans une perspective québécoise. Québec, Direction générale de l'éducation des adultes, juin 1980. 31 p.

Télévision éducati.e. Dossier ouvert au Centre de documentation du CADRE, le 2 mai 1975.

Télévision: enseignement et apprentissage. Saint-Lambert, Commission scolaire régionale de Chambly, 1975. Non paginé (Info-Recherche, no 9).

TEVEC Télévision éducative du Québec; Projet-pilote de télévision éducative pour les adultes du Saguenay-Lac-Saint-Jean; dossier constitué au Centre de documentation du C.A.D.R.E. le 21 novembre 1972.

Une Université angiaise à l'heure de l'éducation des adultes", Education et gestion, no 27, octobre 1971, pp. 45-49.

L'Université à domicile. Symposium organisé conjointement par l'Université du Québec et Radio-Québec, à Montréal, du 23 au 26 octobre 1972. Bilan. 191 p. (Les colloques de l'université du Québec, no 4).

L'université à domicile; symposium organisé conjointement par l'Université du Québec et Radio-Québec; à Montréal, du 23 au 26 octobre 1972. Dossier. 80 p.

L'université électronique. 5e colloque annuel des diplômés de l'Université de Montréal. Octobre 1968, Montréal, Les Editions du Jour, 1968.

"L'Université et l'espace, ou l'espace de l'université", La revue de l'AUPELF, vol. 13, no 1, 1975, pp. 65-80.

"Les universités sans murs aux U.S.A.", Réseau (Université du Québec), vol. 5, no 2, octobre 1974, pp. 12-15.

"Une université ouverte à inventer...", Pédagogie ouverte, vol. 2, no 3, avril 1977, pp. 4-21.

L'université ouverte: les dossiers de Vincennes. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1976. 299 p.

Université ouverte: leçons des expériences pilotes. Bruxelles, Belgique, Ministère de l'Education nationale et de la Culture française, Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs, 1976. 173 p. (Cahiers JEB 7/76)

"L'université chez soi", Réseau, vol. 9, no 6, mars 1978, pp. 22-25.

L'Utilisation de la télévision en circuit fermé dans les classes secondaires. Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, Centre audio-visuel, 1967. 63 p.

"La vidéo-formation: analyse d'une utilisation de la vidéo-couleur en formation d'adultes", La revue de la formation permanente, no 71, décembre 1979, pp. 66-70.

"La vidéo formation, 2e partie", Entreprise et formation permanente. no 72, janvier 1980, pp. 60-63.

Voir aussi l'article paru dans la Revue des sciences de l'éducation, vol. III, no, 3 automne 1977, pp. 279 à 301.

Voix multiples, un seul monde. Communication et société aujourd'hui et demain. Paris, Unesco, 1980. 388 p.